#### Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date d'affichage: 12/04/2024

Délibération n°	
2024-04-07	

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

### Séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le deux avril 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

<u>Présents</u>: VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, GALLIER Erick, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, GODARD Jacky, LECAPITAINE Christelle, LECUYER Josiane, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

<u>Absents excusés</u>: DAUTY Virginie donne pouvoir à MALBEC Béatrice, DESGUEE Jérémie donne pouvoir à ALEXANDRE Yves, FRENEE Anais donne pouvoir à LECUYER Josiane, HERVIEU Jacques donne pouvoir à VENGEONS Christian, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

Absents: LEROUILLY Chloé; PATIENCE Mickael,

Présents: 15 ou 16 selon les sujets

Pouvoirs: 6

Votants: 19 ou 21 selon les sujets

La séance a été ouverte à 20h06.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Affectation du résultat 2023 pour 2024 - Budget Principal

Délibération 2024-04-07

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ;

Considérant l'excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 : 1 289 002.99 € ;

Considérant le solde cumulé d'Investissement au 31/12/2022 : - 414.19 €;

Considérant le solde des restes à réaliser au 31/12/2022 : 174 995.57 €;

Décision:

21 POUR

0 CONTRE

**0 ABSTENTION** 

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AFFECTE comme suit:

## Affectation obligatoire:

Affectation obligatoire (C/1068): 0 €

## Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (C/1068) : 0 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) : 1 289 002.99€

Total affecté au c/1068 : 0 €

Certifié exécutoire le 12/04/2024, Le Maire, Christian VENGEONS



Pour copie conforme au registre, Le Maire, Christian VENGEONS

